

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNES de COZZANO et ZICAVO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 30 mars 2022**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ".

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean Marc Raymond RENUCCI, né à MARSEILLE CINQUIÈME ARRONDISSEMENT (26100), le 12 décembre 1936 et décédé à MARSEILLE 5ÈME ARRONDISSEMENT (13005) (FRANCE), le 16 avril 1996.

Madame Julie RENUCCI, née à COZZANO le 6 avril 1914 et décédée à AJACCIO le 2 février 2012.

Madame Vincentine RENUCCI née à COZZANO le 6 décembre 1916 et décédée à AJACCIO le 9 mars 2010.

Madame Paule Angèle Alix RENUCCI, née à COZZANO le 28 février 1921 et décédée à COZZANO le 3 mai 2010.

**A COZZANO :**

- **Une parcelle de terre sur laquelle sont édifiées deux petites maisons mitoyennes lieudit Cozzano** : section D n° 552 pour 95 ca.
- **Diverses parcelles de terre lieudit Stritella** : section A n° 147 pour 58 a 453 ca, section D n° 165 pour 01 a 50 ca.
- **Une parcelle de terre lieudit Purgacino** : section D n° 143 pour 02 a 35 ca

**A ZICAVO : une parcelle de terre lieudit Casella**: section B n° 768 pour 93 a 93 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**